



Valeur d'un envoi simple avec prise de photo

Par dodo78

Bonjour,

Je voudrais savoir si au lieu de faire mes envois en RAR, à plusieurs personnes, je dépose un courrier simple dans leur boîte aux lettres, en prenant une photo de la mise sous pli et du dépôt dans leur boîte aux lettres. Les photos seront-elles une preuve du dépôt et du contenu des enveloppes?

merci

Par chaber

bonjour

Les photos seront-elles une preuve du dépôt et du contenu des enveloppes?

Non. Rien ne vaut la LRAR; si elle vous revient non réceptionnée vous ne l'ouvrez pas elle pourra servir devant un tribunal

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez faire une photo, ne pas mettre dans l'enveloppe ce que vous avez pris en photo, ne pas mettre l'enveloppe dans une vraie boîte aux lettres etc .

Cela ne prouve rien du tout .

Pour un courrier incontestable préférez l'envoi en recommandé par internet, ou tous vos documents sont scannés (donc preuve de l'envoi ... et de son contenu)

Par dodo78

Je pourrais filmer la mise sous pli et le dépôt du courrier dans leur boîte aux lettres. je me suis renseigné à la poste une LRAR coute minimum plus de 5 euros

Par kang74

Vous pouvez filmer ce que vous voulez ce n'est pas une preuve .

Donc si vous devez prouver l'envoi , la date de l'envoi et la date de réception c'est LRAR ou huissier (c'est un chouille plus cher)

Si vous voulez faire en sorte que votre destinataire dise qu'il n'a rien reçu, filmez .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas attester vous mêmes de votre envoi.

Il faut que ce soit un organisme tiers (comme avec un RAR) ou bien un huissier de justice (c'est encore plus cher)

Par dodo78

merci pour vos précieux conseils

Par janus2

Vous pouvez filmer ce que vous voulez ce n'est pas une preuve .

Ah ? Donc Superman, il ne vole pas vraiment ???

Par kang74

Voilà .

On m'a même dit qu'aucune marmotte ne mettait le chocolat dans le papier alu ...